



COMPTAGESMA AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

SARL au capital de 10.020 euros - RCS St Malo 379 014 764 - N° TVA intracommunautaire FR22 379 014 764

ASSOCIATION

PLEURTUIT SAGESSE 35

Siège Social : 1 rue de la sagesse
35730 PLEURTUIT

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

 **Saint-Malo**
13 rue du Clos Matignon
35400 Saint-Malo
02 99 40 96 52

 **Rennes**
Rue de la Terre Victoria, Bâtiment A
35760 Saint-Grégoire
02 99 87 54 54

 **Dinan**
6 rue de la Tramontane
22100 Taden
02 96 85 27 85

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'association PLEURTUIT SAGESSE 35,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PLEURTUIT SAGESSE 35 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 5. Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouveau référentiel comptable ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à

l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels seront arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Malo,

Le commissaire aux comptes

COMPTAGESMA AUDIT

Signé par Thomas Le Pors
Le 27 mai 2026



000_AGL
tx_aVm95w5AK5q

Thomas LE PORS

Comptes annuels

PLEURUIT SAGESSE 35 ASSOCIATION

31/12/2025

Ce document contient 43 pages

PLEURUIT SAGESSE 35 ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Éléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Bilan Actif	4
1.2	Bilan Passif	5
1.3	Compte de résultat	6
2	<i>Annexe</i>	8
2.1	Annexe au bilan et au compte de résultat 2025	9
3	<i>Comptes annuels de transition</i>	28
3.1	Bilan Actif - Transition	29
3.2	Bilan Passif - Transition	30
3.3	Compte de résultat - Transition	31
4	<i>Comptes annuels détaillés</i>	33
4.1	Bilan actif (détail)	34
4.2	Bilan passif (détail)	36
4.3	Compte de résultat (détail)	39



PLEURTUIT SAGESSE 35 ASSOCIATION

Éléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels



Page : 3 / 43

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	48 539	47 303	1 236	2 043
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	48 539	47 303	1 236	2 043
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	230 717	192 737	37 979	49 508
	Constructions	304 322	90 158	214 164	234 540
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 688 754	2 001 255	687 498	820 054
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	3 223 794	2 284 151	939 642	1 104 102
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Actif circulant	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	274 046		274 046	270 223
	Prêts	225 493		225 493	216 135
	Autres immobilisations financières	21 343		21 343	21 343
	TOTAL	520 883		520 883	507 701
Total (II)		3 793 217	2 331 454	1 461 762	1 613 848
Actif circulant	Stocks et en cours	11 651		11 651	8 722
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	395 565		395 565	327 818
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	69 754		69 754	69 680
	Charges constatées d'avance	31 253		31 253	15 654
	TOTAL	496 572		496 572	413 153
Actif circulant	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	896 000		896 000	865 050
	Disponibilités	704 384		704 384	565 386
Total (III)		2 108 608		2 108 608	1 852 312
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		5 901 825	2 331 454	3 570 371	3 466 160
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	501 764	501 764
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	664 050	818 607
	Report à nouveau	106 406	268 283
Excédent ou déficit de l'exercice		-24 537	-331 710
Situation nette (sous-total)		1 247 685	1 256 945
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	93 941	105 882
	Provisions réglementées	240 570	239 434
Total (I)		1 582 197	1 602 263
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		9 900
Total (I bis)			9 900
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	85 426	94 289
Total (II)		85 426	94 289
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	271 786	288 173
Total (III)		271 786	288 173
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	18 599	3 980
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	230 379	197 151
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	672 888	709 629
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	709 092	560 774
Produits constatés d'avance			
Total (IV)		1 630 960	1 471 534
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		3 570 371	3 466 160
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	70	80
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	28 898	25 222
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	6 991 033	6 829 301
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	33 336	81 625
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	8 862	8 862
	Autres produits	6 430	62
	Total des produits d'exploitation (I)	7 068 631	6 945 155
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 795 555	1 863 202
	Aides financières	5 265	
	Impôts, taxes et versements assimilés	365 178	368 667
	Salaires	3 370 325	3 440 763
	Cotisations sociales	1 358 662	1 374 597
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	210 924	221 972
	Dotations aux provisions	2 493	11 995
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	26 984	9 885
	Total des charges d'exploitation (II)	7 135 389	7 291 084
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-66 757	-345 928
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	6 509	
	Autres intérêts et produits assimilés	5 256	11 748
	Reprises sur dépréciations et provisions	30 950	
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	3 140	4 300
	Total des produits financiers (III)	45 856	16 049
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		10 950
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		10 950
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		45 856	5 099
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-20 901	-340 828

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total	4 130	16 226
Charges exceptionnelles (VI)	Total	5 256	4 555
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-1 125	11 671
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	(VII) (VIII)	2 510	2 553
Total des produits (I + III + V)		7 118 619	6 977 432
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		7 143 156	7 309 142
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-24 537	-331 710
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			



PLEURUIT SAGESSE 35 ASSOCIATION

Éléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe



Page : 8 / 43

Association Pleurtuit

Sagesse 35

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos

Montants exprimés en EUR

Mars 2026

Ce rapport contient 19 pages

Annexe au bilan et au compte de résultat 2025.docx

Table des matières

1	Objet social	12
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	13
3	Description des moyens mis en œuvre	14
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	15
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	15
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	15
5	Principes et méthodes comptables	16
5.1	Principes généraux	16
5.2	Actif	17
5.2.1	Tableau des immobilisations	18
5.2.2	Amortissements de l'actif immobilisé	19
5.2.3	Immobilisations incorporelles	19
5.2.4	Immobilisations corporelles	19
5.2.5	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	20
5.2.6	Créances et charges constatées d'avance	21
5.3	Passif	21
5.3.1	Fonds propres	21
5.4	État des dettes	26
6	Informations relatives au Compte de résultat	27
6.1	Résultats par activité ou établissement	27
6.1.1	Produits d'activité	27
6.2	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	28
6.2.1	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	28
6.2.2	Autres informations sur certaines contributions volontaires en nature non présentées au pied du compte de résultat	28

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 **Objet social**

L'objet social de l'association est ainsi décrit dans les statuts : « gérer l'accueil et l'hébergement des résidents en établissement adapté, développer toutes actions favorisant leurs conditions de bien-être physique et psychologique, de vie culture et spirituelle ; assurer les points que nécessite leur état de santé et les accompagner dans leur vieillissement jusqu'au terme de leur vie ».

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

L'association se compose de trois établissements :

- Un EHPAD
- Un foyer de vie (PIGNATEL)
- Une gestion propre

La capacité de l'EHPAD est de 115 places et celle du Foyer de Vie de 19 places. L'association a également mis en place un service d'accueil de jour dans le foyer de vie.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association Pleurtuit Sagesse 35 est gestionnaire de plusieurs établissements et services spécialisés dans le secteur médico-social, en lien avec son objet social.

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- La gestion d'un EHPAD est de 115 places accueillant des personnes âgées de plus de 60 ans ;
- La gestion d'un Foyer de Vie de 19 places (Pignatel) accueillant des adultes handicapés vieillissant.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Organisation générale :
 - o Association en gestion propre qui regroupe les produits et dépenses de la gouvernance de l'association.
 - o Les établissements et services sous gestion contrôlée sont répartis en deux pôles :
 - EHPAD
 - Foyer de Vie.
- Investissements significatifs de l'exercice
 - Installations et Agencements divers : 51 k€
- Ressources humaines : les effectifs répartis sur les différents établissements représentent 81.09 ETP en 2025.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

4.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. De ce fait, les plus ou moins-value de cession d'immobilisations sont comptabilisées en exploitation et les transferts de charges sont comptabilisés en moins des comptes de charges correspondants.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des changements induits par la première application du règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

5.2 Changement réglementation comptable

La première mise en application du règlement ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable ayant une incidence sur certaines rubriques du bilan actif, du bilan passif et du compte de résultat. Les dispositions du règlement ANC n°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte résultat figurant dans le règlement ANC n°2022-06.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice 2024".

Le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés à la suite de cette annexe dans la rubrique « Comptes annuels de transition ».

— Au niveau du compte de résultat :

- / Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élevait à 25 K€ et concernait les opérations suivantes :

- / Refacturations de charges diverses pour 9 K€ ;

- / Remboursements de charges de personnel (essentiellement frais de formation) pour 17 K€.

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- / Remboursements de charges de personnel sont comptabilisés au compte 649 « Remboursements de charges de personnel » donc directement en déduction du poste « Cotisations sociales ». Le montant est nul sur l'exercice 2025.
- / Refacturations de charges diverses : comptabilisés pour un montant de 4 K€ au compte 708 « Produits des activités annexes » dans le poste « Production vendue » ;
- / Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ».
- Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

— **Au niveau du bilan :**

- / Les charges constatées d'avance s'élevaient à 16 K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ». Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 31 K€ et sont présentées dans la rubrique « Créances ».

5.3 Actif

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

5.3.1 Tableau des immobilisations

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
	Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	48 539	-	-	-	48 539
Immobilisations corporelles	Terrains	230 717	-	-	-	230 717
	Constructions	304 323	-	-	-	304 323
	Install. Tech., mat., outillage	1 215 829	28 585	25 349	-	1 219 065
	Install. générales, ag. Am. divers	670 680	19 201	615	-	689 266
	Matériel de transport	113 987	-	-	-	113 987
	Mat bur., informatique, mobilier	665 873	3 137	2574	-	666 436
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Total III	3 201 409	50 923	28538	-	3 223 794
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	270 223	3 824	-	-	274 047
	Prêts et autres immo. financières	237 479	15 277	5 919	-	246 837
	Total IV	507 702	19 101	5 919	-	520 884
Total général		3 757 650	70 024	34 457	-	3 793 217

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

5.3.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement	-	-	-	-
	Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	46 496	807	-	47 303
Amortissements corporelles	Terrains	181 208	11 530	-	192 738
	Constructions	69 783	20 375	-	90 158
	Install. Tech., mat., outillage	762 962	79 335	20 307	821 990
	Install. générales, ag. Am. divers	497 763	53 189	391	550 561
	Matériel de transport	96 248	6 182	-	102 430
	Mat bur., informatique, mobilier	489 343	39 507	2 574	526 275
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	2 097 306	200 118	23 272	2 284 151
Total général		2 143 802	210 925	23 272	2 331 455

5.3.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.3.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

5.3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.3.4.1 Méthode d'amortissement

Immobilisations	Mode	Durée
Matériel médical	Linéaire	10 ans
Matériel services communs	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel buanderie	Linéaire	10 ans
Matériel jardin	Linéaire	5 ans
Matériel restauration	Linéaire	3 à 15 ans
Matériel téléphonique	Linéaire	8 ans
Froid	Linéaire	8 à 12 ans
Matériel équipements sanitaire	Linéaire	10 ans
Autres agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	12 à 15 ans
Mobilier hébergement accueil	Linéaire	5 à 15 ans

5.3.5 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

- Les parts sociales détenues en portefeuille d'un montant de 274 047 euros sont classées comptablement en titres immobilisés.
- Le portefeuille de VMP est composé de 500 000 € d'obligations, de 396 000 € de fonds de capitalisation auprès du crédit agricole. Une reprise de dépréciation a été comptabilisée pour 30 950€ sur la partie obligation.
- Dans le poste des disponibilités, nous retrouvons les placements suivants :
 - Le livret Caisse d'Epargne présente un solde de 95 104 € au 31 décembre 2025 ;
 - Le compte épargne Activ'Pro présente quant à lui un solde de 362 385 € ;
 - Le livret du Crédit Mutuel de Bretagne s'élève à 158 096 € au 31 décembre 2025.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

5.3.6 Créances et charges constatées d'avance

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	395 565	395 565	
Autres créances	69 755	69 755	
Charges constatées d'avance	31 253	31 253	
TOTAL	496 573	496 573	

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes

5.4 Passif

5.4.1 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

5.4.1.1 Tableau de variation des Fonds propres

(1)(2)

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Montant	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-					-
Fonds propres avec droit de reprise	501 765					501 765
Ecart de réévaluation	-					-
Réserves	818 606	- 154 556				664 050
Dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	600 282	- 169 833				430 449
Report à nouveau	268 283	- 161 877				106 406
Dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	- 179 166	- 152 488				- 331 654
Excédent ou déficit de l'exercice	- 331 710	331 710			24 537	- 24 537
Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	- 331 710	331 710			24 537	- 24 537
Fonds propres de la totalité des Fondations abritées	-					-
Situation nette	1 256 944	15 277	-	-	24 537	1 247 684
Fonds propres consommables	-					-
Subventions d'investissement	105 882				11 941	93 941
Provisions réglementées	239 434				- 1 136	240 570
TOTAL	1 602 263	15 277	-	-	35 342	1 582 195

(1) Pour 1er ex application de l'ANC 2018-06 : guide de l'annexe de l'OEC propose un tableau reprenant les lignes des fonds propres N-1 et N
(2) Le cas échéant informations sur autres fonds propres : nature, caractéristiques détaillées de chaque émission de titres associatifs

5.4.1.2 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention. Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables	152 964			152 964
Affectées à des biens renouvelables				
TOTAL	152 964	-	-	152 964
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables	47 081	11 941		59 022
Affectées à des biens renouvelables				
TOTAL	47 081	11 941	-	59 022
Solde net en fonds propres :				
Affectées à des biens non renouvelables	105 883	- 11 941	-	93 942
Affectées à des biens renouvelables	-			
TOTAL	105 883	- 11 941	-	93 942

5.4.1.3 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Notre entité gestionnaire comptabilise les provisions **réglementées** suivantes lorsqu'elles sont pratiquées dans le compte administratif de nos ESSMS gérées :

- Provisions afférentes aux plus-values nettes de cessions d'actifs (immobilisés, circulants) des ESSMS
- Provisions pour produits financiers des ESSMS (placements possibles de trésorerie ESSMS sans risque de dépréciation), dotation contrepartie des produits financiers.
- Provision pour risques et charges : elles concernent les engagements de retraite (note 5.3.1.7) et le plan pluriannuel d'entretien des chambres.

5.4.1.4 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale **sous gestion contrôlée** de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.
Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité)		438 061
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée :		
• Charges et produits dont la prise en compte est acceptée	121 980	153 668
• Charges rejetées, rejet objet d'un recours	32 677	
• Charges et produits dont la prise en compte est différée	330 664	
Solde		106 406

5.4.1.5 L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire

Le CASF fixe les règles.

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	(24 537)	(331 710)
Reprises du résultat antérieur (en + ou -)		
= Excédent ou déficit effectif global	(24 537)	(331 710)
Dont résultat effectif sous gestion propre	34 617	(9 390)
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	(59 154)	(322 320)

5.4.1.6 Fonds dédiés

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;

En application de l'article 132-1, le solde du compte de provision réglementée pour renouvellement des immobilisations à la clôture de l'exercice précédent l'exercice de première application du présent règlement a été transféré au compte de fonds dédiés concerné à l'ouverture du premier exercice d'application du présent règlement.

- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Variation des fonds dédiés issus de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	-	-		-	-	-	-
	-					-	
Contributions financières des autorités de tarifications aux entités gestionnaires d'ESSMS	94 289	-	8 863	-	-	85 426	-
Contributions pour renouvellement des immobilisations EHPAD	14 173		1 896			12 277	
Contributions pour renouvellement des immobilisations FOYER	80 116		6 967			73 149	
	-					-	
TOTAL	94 289	-	8 863	-	-	85 426	-

5.4.1.7 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de départ à la retraite s'élève à 247 421 € charges comprises. Elle est comptabilisée en intégralité dans les comptes clos au 31 décembre 2025.

La provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés a été évaluée en retenant les hypothèses suivantes :

- Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951 ;
- Départ à l'initiative des salariés ;
- Age moyen de départ : 62 ans pour les non-cadres et 67 ans pour les cadres ;
- Progression annuelle des salaires : 0% ;
- Taux de charges sociales et fiscales patronales : 52% ;
- Application des taux de mortalité résultant des statistiques de l'INSEE en distinguant les hommes et les femmes ;
- Taux d'actualisation : 4.15%.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

5.5 État des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		A - d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)	18 600	18 600		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	230 379	230 379		
Dettes fiscales et sociales	672 888	672 888		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	709 093	709 093		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	1 630 960	1 630 960	-	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

6 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

6.1 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
<i>Gestion propre (= libre)</i>		34 617
<i>Gestion sous contrôle de tiers financeurs (= conventionnée)</i>	59 154	
— EHPAD	45 575	
— Foyer	13 579	
Résultat de l'exercice	24 537	

6.1.1 Produits d'activité

Les produits de la tarification se composent des éléments suivants :

	déc.-25	déc.-24	Var N/N-1
Produits de la tarification	6 991 034	6 829 302	161 732
▪ Tarif hébergement	3 751 481	3 718 940	32 541
▪ Tarif dépendance	913 650	913 185	465
▪ Tarif soins	2 128 209	2 086 095	42 114
Financements complémentaires	175 753	101 582	74 171
Subventions	10 000	9 500	500
Reprise subvention d'investissement	11 941		11 941

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

6.2 *Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat*

6.2.1 *Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat*

6.2.1.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 365
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	6 365

6.2.2 *Autres informations sur certaines contributions volontaires en nature non présentées au pied du compte de résultat*

6.2.2.1 Contributions volontaires en nature non présentées au pied du compte de résultat

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat. Le Conseil d'Administration est composé uniquement de bénévoles. Le nombre d'heures des membres du bureau s'élève à 296 pour l'exercice 2025.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



PLEURTUIT SAGESSE 35 ASSOCIATION

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels de transition



Page : 28 / 43

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Frais d'établissement (I)				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	48 539	47 303	1 236	2 043
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL	48 539	47 303	1 236	2 043
	Terrains	230 717	192 737	37 979	49 508
	Constructions	304 322	90 158	214 164	234 540
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 688 754	2 001 255	687 498	820 054
	Immobilisations corporelles en cours				
Actif circulant	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL	3 223 794	2 284 151	939 642	1 104 102
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Participations et créances rattachées				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	274 046		274 046	270 223
	Prêts	225 493		225 493	216 135
	Autres immobilisations financières	21 343		21 343	21 343
	TOTAL	520 883		520 883	507 701
	Total (II)	3 793 217	2 331 454	1 461 762	1 613 848
	Stocks et en cours	11 651		11 651	8 722
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	395 565		395 565	327 818
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	69 754		69 754	69 680
	Charges constatées d'avance	31 253		31 253	
	TOTAL	496 572		496 572	397 498
	Valeurs mobilières de placement				865 050
	Instruments de trésorerie				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	896 000		896 000	
	Disponibilités	704 384		704 384	565 386
	Charges constatées d'avance				15 654
	TOTAL (III)	2 108 608		2 108 608	1 852 312
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	5 901 825	2 331 454	3 570 371	3 466 160
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	501 764	501 764
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	664 050	818 607
	Report à nouveau	106 406	268 283
	Excédent ou déficit de l'exercice	-24 537	-331 710
	Situation nette (sous-total)	1 247 685	1 256 945
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	93 941	105 882
	Provisions réglementées	240 570	239 434
Total (I)		1 582 197	1 602 263
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		9 900
Total (I bis)			9 900
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	85 426	94 289
Total (II)		85 426	94 289
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	271 786	288 173
Total (III)		271 786	288 173
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	18 599	3 980
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	230 379	197 151
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	672 888	709 629
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	709 092	560 774
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		1 630 960	1 471 534
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		3 570 371	3 466 160
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	70	80
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	28 898	25 222
	<i>dont parrainages</i>		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	6 991 033	6 829 301
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		81 625
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	33 336	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	8 862	8 862
	Autres produits	6 430	62
	Total des produits d'exploitation (I)	7 068 631	6 945 155
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 795 555	1 863 202
	Aides financières	5 265	
	Impôts, taxes et versements assimilés	365 178	368 667
	Salaires et traitements		3 440 763
	Salaires	3 370 325	
	Charges sociales		1 374 597
	Cotisations sociales	1 358 662	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	210 924	221 972
	Dotations aux provisions	2 493	11 995
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	26 984	9 885
	Total des charges d'exploitation (II)	7 135 389	7 291 084
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-66 757	-345 928

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits financiers	De participations	6 509	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	5 256	11 748
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Reprises sur dépréciations et provisions	30 950	
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		4 300
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	3 140	
Total des produits financiers (III)		45 856	16 049
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		10 950
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)			10 950
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		45 856	5 099
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-20 901	-340 828
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		165
	Sur opérations en capital		11 940
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		4 120
	Total des produits exceptionnels (V)	4 130	16 226
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		4 555
	Total des charges exceptionnelles (VI)	5 256	4 555
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-1 125	11 671
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		2 510	2 553
Total des produits (I + III + V)		7 118 619	6 977 432
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		7 143 156	7 309 142
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-24 537	-331 710
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			